



Arrestation par policiers en voiture

Par **MUSICALL**, le **14/01/2016 à 16:12**

Bonjour, rnrnDébut décembre je suivais une voiture "civile" qui avançait à très petite allure; un peu énervé j'ai klaxonné et fait un geste "injurieux" et changé de route. 2 minutes plus tard je vois dans mon rétro la même voiture arriver à toute allure avec un gyrophare, il s'agissait en fait de 3 policiers. Ils m'ont arrêté et se sont montré extrêmement agressifs en me traitant de mauvais citoyen (par les temps qui courent j'ai trouvé cela intéressant...) et n'ont pas prêté attention à mes 3 enfants dans la voiture (dont ma fille de 6 ans qui pleurait). Ils m'ont demandé mes papiers et nous ont laissé poirauter une 1/2 heure dans la voiture (ils rigolaient gentiment). N'ayant pas fait de changement d'adresse, l'un d'eux m'a dit qu'ils allaient aussi verbaliser pour la carte grise. Ensuite ils m'ont dit que je recevrai tout ça par courrier. Cela fait plus d'un mois (j'ai un suivi courrier sur l'adresse de carte grise) et toujours pas de nouvelles. Par ailleurs, je sais pas ce qu'on me reproche sur mon geste d'humeur car je ne pouvais absolument pas savoir que c'était une voiture de police. Qu'est-ce que je risque et le délai est-il normal ?rnrnMerci de votre aide, bien cordialementrnrnLLG

Par **alterego**, le **14/01/2016 à 16:33**

Bonjour,rnrnDécembre, c'est encore trop tôt. Ne vous inquiétez, vous allez recevoir prochainement de Rennes le montant de la ou des contraventions à payer. Délai normal.rnrnCordialement

Par **Carrat24**, le **14/01/2016 à 17:14**

Bonjour,
En quoi les agents auraient-ils du prêter attention à vos enfants ?

Par **morobar**, le **14/01/2016 à 17:40**

Parqu'ils étaient réveillés par un automobiliste "klaxonnant" à tout va alors qu'à petite vitesse, aucun danger sérieux et immédiat ne validait l'usage de l'avertisseur sonore.
Sanctionnable d'une amende de 2eme classe et des remerciements des riverains.

Par **MUSICALL**, le **14/01/2016 à 18:42**

Pour morobar, il n'y avait pas de riverains (petite route départementale) et j'ai mis un seul coup de klaxon avec une réaction pour le moins disproportionnée; par ailleurs, à l'heure de l'état d'urgence on peut se demander ce que faisaient des policiers à 40 km/H sur une petite route dépt dans une voiture banalisée à 17 heures, visiblement pas grand chose si j'en crois le temps qu'ils nous ont fait ensuite attendre dans la voiture.

Par **morobar**, le **14/01/2016 à 18:50**

Comment pouvez-vous juger de la tâche exercée par les policiers dans une voiture banalisée?
J'imagine que votre petit coup d'avertisseur accompagné d'un geste éloquent a dû être mal pris par les policiers en question.
Mais on se saura jamais, c'est le prix de la leçon s'en prendre à des anonymes n'est pas forcément sans risques.

Par **MUSICALL**, le **14/01/2016 à 20:00**

L'emmerdant avec la morale est que c'est toujours celle des autres...
Il ne vous arrive jamais d'avoir un geste d'humeur ? les incivilités sont légion aujourd'hui et je ne crois pas raisonnable de réagir de la sorte de la part de policiers qui ne sont pas non plus irréprochables

Par **Lag0**, le **14/01/2016 à 20:07**

Bonjour,
[citation] les incivilités sont légion aujourd'hui[/citation]
Vous ne pensez pas que vous inversez les rôles ?
Rouler doucement ne me semble pas être une incivilité, bien au contraire.
Alors que se montrer impatient en klaxonnant et invectivant les autres conducteurs, si...

Par **amajuris**, le **14/01/2016 à 20:46**

musicall, rndevant le tribunal de police, je ne pense pas que vous ayez le même système de défense.rnsalutations

Par **Tisuisse**, le **15/01/2016 à 08:52**

Bonjour MUSICALL,rnrnVotre Carte grise n'étant pas à jour, c'est à votre ancienne adresse que sera, ou seront, adressés les différents avis de contravention sachant que, pour ce type de courrier, la Poste a interdiction de "faire suivre". Le facteur devra renvoyer le courrier au CACIR de Rennes. Vous risquerez donc d'avoir vos avis de contravention au montant majoré. Si vous ne voulez pas payer ces montants majorés, vous allez à votre hôtel des impôts et vous demandez le relevé de vos condamnations pénales, vous payerez sur place directement et les dossiers seront clôturés.

Par **MUSICALL**, le **15/01/2016 à 08:55**

Merci beaucoup Tisuisse, enfin une information utile pendant que d'autres font mon "procès"

Par **Lag0**, le **15/01/2016 à 08:59**

[citation]Votre Carte grise n'étant pas à jour, c'est à votre ancienne adresse que sera, ou seront, adressés les différents avis de contravention[/citation]rnPas nécessairement puisqu'il y a eu interception et vérification d'identité du conducteur. Si, contrairement à la carte grise, le permis de conduire est à la bonne adresse, l'avis de contravention pourrait être envoyé à l'adresse du permis.rnD'ailleurs, pour que les FdO aient pu déterminer que la carte grise n'était pas à la bonne adresse, c'est qu'elles ont eu connaissance de la bonne adresse...

Par **MUSICALL**, le **15/01/2016 à 09:05**

Merci LAG0, ce n'est pas sur le permis de conduire, en revanche l'attestation d'assurance avait la bonne adresse, est-ce suffisant ?

Par **Lag0**, le **15/01/2016 à 09:26**

Tout dépend de la façon dont l'agent a rempli le dossier. On peut espérer que, puisqu'il avait la bonne adresse, il a noté celle-ci. Mais il reste toujours un doute...

Par **alterego**, le **15/01/2016 à 13:40**

Bonjour,
Le PV "certificat d'immatriculation" vous parviendra directement de Rennes.
Soyez tranquille, il n'y a pas le feu au lac.
Pourquoi avoir klaxonné et fait un geste injurieux quand il vous suffisait de mettre votre clignotant et d'effectuer un dépassement ?
Soyez heureux de la suite donnée à cette affaire, si ils n'avaient pas été des policiers ou des citoyens normaux, vous auriez encore pu prendre une tête au carré. Rare mais parfois triste réalité.
Cordialement

Par **MUSICALL**, le **15/01/2016** à **18:22**

Un dépassement aurait été bien pire sur une petite route étroite ! peut-être êtes vous infailible quant à vos nerfs, moi pas; quant à la "tête au carré" je suis d'accord avec vous on ne sait jamais sur qui on tombe quoiqu'ayant appris le penchak silat pendant des années...dont ne peut de toute façon pas se servir dans la vie de tous les jours !
C'est une erreur je le reconnais mais ces policiers avaient aussi des problèmes avec leurs nerfs je peux vous le garantir...

Par **morobar**, le **15/01/2016** à **18:31**

Bonsoir,
Vous pouvez tourner et retourner, peut-être avez-vous raison sur le plan moral, mais vous n'y pouvez rien.
Vous avez indiqué ne pas vouloir être jugé.
Mais en exposant un simple comportement agrémenté d'une remarque sur votre ignorance quant à la qualité des individus, sans problème juridique nous avons considéré que vous demandiez notre avis, d'où les lazzis reçus.
Et encore vous avez (peut-être) échappé à l'usage impromptu et inapproprié de l'avertisseur.
Il serait étonnant par contre que ledit comportement reçoive une suite judiciaire genre offense à des policiers, si c'est cela que vous craignez.